



1-5

# RAPPORT DE PRÉSENTATION

## > SUIVI ET EVALUATION

Dossier d'approbation – Conseil de territoire du 25 février 2020

Mis en compatibilité par délibération du Conseil de Territoire le 13 octobre 2020 (MECDU Village Olympique)

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 9 novembre 2021 déclarant d'intérêt général le projet de site unique du ministère de l'intérieur valant mise en compatibilité du document d'urbanisme de plaine commune (MECDU PSU St Ouen)

Mis en compatibilité par arrêté inter-préfectoral du 2 décembre 2021 portant modification de la déclaration d'utilité publique relative aux travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 14 mars 2022 déclarant d'utilité publique le projet de réalisation du campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord « CHUGPN » et emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'établissement public territorial Plaine Commune (MECDU CHUGPN)

Modifié par délibération du Conseil de Territoire le 29 mars 2022 (Modification n°1 du PLUi)

Mis en compatibilité par décret du Conseil d'Etat en date du 30 mars 2022 modifiant le décret no 2016-1566 du 21 novembre 2016 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du tronçon de métro automatique du réseau de transport public du Grand Paris reliant les gares de Pont-de-Sèvres et de Saint-Denis Pleyel, dans les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Bois-Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, Nanterre, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud et Suresnes et de l'établissement public territorial Plaine Commune (MECDU ligne 15 Ouest)

Mise à Jour N°2 des annexes par arrêté du Président de l'EPT Plaine Commune du 16 août 2022

Modifié par délibération du Conseil de Territoire en date du 11 avril 2023 (Modification n°3)

Mise à jour n°3 des annexes par arrêté du Président de l'EPT Plaine Commune du 15 mai 2023

Mis en compatibilité par délibération du Conseil de Territoire du 27 juin 2023 déclarant d'intérêt général le projet de la Tony Parker Academy et emportant mise en compatibilité du PLUi

Modifié par délibération du Conseil de Territoire en date du 18 septembre 2023 (modification simplifiée n°1)

Mise à jour n°4 des annexes par arrêté du Président de l'EPT Plaine Commune du 19 décembre 2023

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Communes pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>4</b>
<b>1 METHODE DE SUIVI ET D'EVALUATION</b> .....	<b>5</b>
1.1 Méthodologie.....	5
1.2 Modalités d'association du public.....	6
1.3 Types d'indicateurs .....	7
<b>2 LES INDICATEURS DE SUIVI</b> .....	<b>8</b>
2.1 Le suivi global du territoire .....	8
2.2 Le suivi du chapitre 1 du PADD : Un territoire pour tous, solidaire et inclusif .....	9
2.3 Le suivi du chapitre 2 du PADD : Un territoire écologiquement responsable, pour le bien-être de ses habitants .....	12
2.4 Le suivi du chapitre 3 du PADD : Un territoire dynamique, de diversité économique, productif et actif .....	16
2.5 Le suivi du chapitre 4 du PADD : Un territoire accessible et praticable, pour une mobilité durable .....	18
2.6 Le suivi du chapitre 5 du PADD : Un territoire dynamique et protecteur, affirmant le droit à la centralité et respectueux des singularités des villes .....	21

## PREAMBULE

Le PLUi, en tant que projet de territoire, porte une grande ambition pour l'avenir de Plaine Commune, son développement soutenable et l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Afin de suivre l'avancée du projet, de mesurer le chemin parcouru et celui qui reste à parcourir, il est prévu que le PLUi fasse l'objet d'un suivi régulier et d'une évaluation à mi-parcours.

Cette évaluation est prévue au code de l'urbanisme.

*Article L 153-27 du code de l'urbanisme :*

*« Neuf ans au plus après la délibération portant approbation du plan local d'urbanisme, ou la dernière délibération portant révision complète de ce plan, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou le conseil municipal procède à une analyse des résultats de l'application du plan, au regard des objectifs visés à l'article L. 101-2 [...]. L'analyse des résultats donne lieu à une délibération de ce même organe délibérant ou du conseil municipal sur l'opportunité de réviser ce plan »*

*Article R.151-3 du Code de l'urbanisme :*

*[...] Le rapport de présentation [...] définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan mentionnée à l'article L.153-27. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées*

*Article R. 151-4 du code de l'urbanisme :*

*Le rapport de présentation identifie les indicateurs nécessaires à l'analyse des résultats de l'application du plan mentionnée à l'article L. 153-27*

Cette évaluation est également une demande et un souhait des habitants exprimés lors de la concertation préalable, à toutes les phases de la démarche.

*Extrait du compte-rendu de la 2ème réunion publique intercommunale sur le PADD.*

*Un participant : « C'est un projet de développement, je suis d'accord avec certaines choses, dire qu'on va préserver le bien-être des populations, qui est contre ? Mais ce n'est pas uniquement un programme de grandes valeurs, c'est aussi un programme d'indicateurs. Quels sont les indicateurs que l'on se donne ? Sur le logement dégradé, sur l'accès à la santé ? Il ne faut pas simplement des objectifs à 20 ans mais aussi des indicateurs qui permettent une évaluation. »*

*Une participante, de Saint-Ouen : « Qui ne voudrait pas de toutes ces orientations ? Il faut aussi profiter de cette occasion pour se pencher sur la manière dont communique Plaine Commune. Lorsqu'on veut une information sur le site (internet) il faut encore pouvoir la trouver, il y a un souci de transparence. Pour ces vœux pieux, il faudrait avoir quelques indicateurs très simples, plutôt pédagogiques, plutôt démocratiques, basés sur les réels besoins des habitants, produits régulièrement et accessibles à tous ».*

*Extrait d'un atelier participatif à Aubervilliers, lors de la phase diagnostic et enjeux.*

*Une participante : « Quels outils le PLUi peut-il mettre en place pour garantir un contrôle citoyen ? »*

# 1 METHODE DE SUIVI ET D'EVALUATION

## 1.1 Méthodologie

Les ambitions du PLUi sont fixés à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et au regard des enjeux stratégiques déterminés par le diagnostic du territoire et l'état initial de l'environnement.

Le suivi et l'évaluation du PADD se fera ainsi selon les cinq orientations stratégiques suivantes :

- Un territoire populaire, solidaire et inclusif
- Un territoire écologiquement responsable, pour le bien-être de ses habitants
- Un territoire dynamique, de diversités économiques, productives et actives
- Un territoire accessible et praticable, créant les conditions d'une mobilité durable
- Un projet commun affirmant le droit à la centralité et respectant la singularité des villes

Le suivi et l'évaluation du PLUi reposera, autant que possible, sur la méthode suivante :

1. L'analyse des indicateurs sera faite à **l'échelle de Plaine Commune et des 9 villes**. Des focus infra-communaux sur certains secteurs à enjeux pourront par ailleurs être mis en œuvre chaque fois que cela paraîtra pertinent et dans la limite des possibilités techniques offertes par les données existantes (IRIS, sections cadastrales, périmètres ad hoc, etc.).
2. Les grandes tendances seront **spécialisées et cartographiées** pour localiser au mieux la dynamique de développement.
3. L'analyse **mesurera l'évolution dans le temps** - à partir de la mise en application du PLUi - sur la base d'un état de référence du Territoire réalisé avec les données disponibles en 2020. Les indicateurs seront idéalement mis à jour à minima tous les 3 ans selon la disponibilité des données nécessaires à leur calcul.
4. L'analyse **pourra être complétée par des comparaisons avec plusieurs échelles de référence**, dont la Région Ile-de-France, la Métropole du Grand Paris, le département de Seine-Saint-Denis et d'autres EPT aux caractéristiques similaires à celles de Plaine Commune, pour mesurer des écarts avec d'autres territoires. Dans cette optique et afin d'établir des comparaisons territoriales fiables et pertinentes, Plaine Commune utilisera pour l'exploitation de ses indicateurs et chaque fois que cela sera possible des définitions et des modes de calcul faisant autorité auprès des organismes de référence
5. **L'analyse des indicateurs de suivi et d'évaluation du PLUi sera réalisée en cohérence avec les objectifs et enjeux présentés dans les documents stratégiques sectoriels de Plaine Commune**, notamment le Plan Local de Déplacements (PLD), le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET).

Pour produire ces indicateurs et réaliser le suivi régulier du PLUi et son bilan général au plus tard à 9 ans, Plaine Commune mobilisera ses services en charge notamment de l'aménagement, de l'urbanisme et des politiques environnementales. Plaine Commune s'appuiera également sur ses villes membres et sur ces partenaires qui sont détenteurs de données et d'informations essentielles pour le suivi du PLUi.

La liste d'indicateurs proposés ci-dessous constitue la base du suivi et de l'évaluation. Elle pourra être ajustée et complétée en fonction de la disponibilité des données, afin de permettre une description plus fine de certaines évolutions du territoire.



Par ailleurs, certains enjeux et certaines orientations du PADD tirent bénéfice d'autres actions du PLUi sur le développement durable et ne nécessitent pas d'indicateurs spécifiques :

- La réduction des gaz à effet de serre tire bénéfice des actions visant :
  - À la maîtrise de l'énergie dans le bâti ;
  - Au développement des énergies renouvelables ;
  - À la mutation des systèmes de déplacements.
- L'adaptation du territoire au changement climatique tire bénéfice des actions visant :
  - À la maîtrise de l'énergie dans le bâti ;
  - Au développement des énergies renouvelables ;
  - À la mutation des systèmes de déplacements ;
  - À la végétalisation de la ville, garante d'un microclimat urbain sain ;
  - À la maîtrise des pollutions, des nuisances et des risques
- La prévention des risques naturels tire bénéfice des actions visant à la gestion intégrée des eaux pluviales.
- La protection de la santé des populations bénéficie des actions visant à réduire l'exposition aux risques, nuisances et pollutions, et à améliorer l'adaptation du territoire au changement climatique.

## 1.2 Modalités d'association du public

L'élaboration du PLUi constitue la première démarche de concertation menée par Plaine Commune à l'échelle des 9 villes du territoire pour un document réglementaire. A ce titre, l'EPT a adopté une démarche résolument proactive et volontaire afin de favoriser l'expression et la prise en compte de la parole citoyenne. Cette volonté de co-construire le projet avec la population, matérialisée par d'importants dispositifs de concertation initiés dès 2017 dans le cadre de la production du diagnostic territorial, a fait émerger de fortes attentes concernant le contenu et les modalités de suivi et d'évaluation du PLUi. Conscient que le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PLUi ne peuvent se limiter aux analyses effectuées sur la base d'indicateurs quantitatifs, Plaine Commune souhaite y intégrer des éléments d'appréciation qualitative des habitants vis-à-vis de l'impact de ses politiques publiques sur le développement du territoire et sur l'amélioration du cadre de vie.

Pour ce faire, Plaine Commune envisage d'instaurer des rencontres de l'urbanisme se tenant à minima tous les 3 ans et inspirées des débats de l'urbanisme prévus à l'article L.5211-62 du CGCT. Dépassant le strict cadre du PLUi, ces temps d'échanges entre élus, techniciens, associations et citoyens seront porteurs d'une double ambition : veiller à la bonne mise en œuvre et au suivi des évolutions du PLUi et renforcer la réflexion collective sur les évolutions du territoire et des politiques publiques de Plaine Commune en matière de développement territorial. Plaine Commune travaillera en outre en étroite collaboration avec le Conseil de Développement au moyen de points réguliers ayant pour objectif d'assurer un suivi partenarial de la mise en œuvre du PLUi. Enfin, Plaine Commune publiera régulièrement sur son site internet des analyses portant sur l'évolution du territoire à l'aune des dispositifs prévus par le PLUi.

### 1.3 Types d'indicateurs

Pour assurer le suivi et l'évaluation du PLUi, des indicateurs de 3 types sont proposés :

- **Les indicateurs d'état** : ils décrivent l'état du territoire et/ou l'environnement du point de vue des caractéristiques de la population ou du bâti, de la qualité du milieu ambiant, des émissions et des déchets produits, etc. Exemple : taux de polluant dans les eaux superficielles, indicateurs de qualité du sol...
- **Les indicateurs de pression** : ils décrivent les pressions naturelles ou anthropiques qui s'exercent sur le milieu. Exemple : évolution démographique, captage d'eau, déforestation...
- **Les indicateurs de réponse** : ils décrivent les politiques mises en œuvre pour limiter les impacts négatifs. Exemple : développement des transports en commun, réhabilitation du réseau assainissement...

Un indicateur quantifie et agrège des données pouvant être mesurées et suivies pour déterminer si un changement est en cours. L'indicateur doit permettre de comprendre les raisons du processus de changement, pour aider le décideur à corriger le plan pour limiter ou accompagner le changement.

## 2 LES INDICATEURS DE SUIVI

Les indicateurs du suivi du PLUi sont listés ci-dessous pour chacun des chapitres du PADD dont ils permettent l'évaluation. Ils sont présentés au regard des objectifs poursuivis par le PADD. Ils permettent notamment d'évaluer les effets de la mise en œuvre du plan sur l'environnement.

Ils sont précédés d'une première série d'indicateurs transversaux dont l'objectif est d'évaluer la dynamique générale du territoire.

**Les indicateurs présentés ci-après seront traités et analysés conformément aux principes méthodologiques prévus dans le chapitre 1.1. du présent document.**

### 2.1 Le suivi global du territoire

<u>Objectif</u>	<u>Intitulé indicateurs</u>	<u>Sources</u>	<u>Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune</u>
<b>Suivre la dynamique générale du territoire</b>	Nombre d'habitants et typologie ( <i>pop totale et municipale, CSP</i> )	INSEE	Ces indicateurs constituent le socle commun du suivi et de l'évaluation de l'ensemble des documents stratégiques de Plaine Commune
	Densité de population ( <i>habitants/km<sup>2</sup> sur tout le territoire et sur les zones U</i> )	INSEE	
	Nombre de logements ( <i>log total</i> )	INSEE	
	Densité de logements à l'hectare	MAJIC	
	Nombre d'emplois et typologie ( <i>au lieu de travail, PCS</i> )	INSEE	
	Densité humaine à l'hectare à l'IRIS	INSEE	
	Nombre de m <sup>2</sup> d'espaces verts / habitants à l'IRIS	Plaine Commune	



## 2.2 Le suivi du chapitre 1 du PADD : Un territoire pour tous, solidaire et inclusif

Objectif	Catégorie d'analyse	Intitulé indicateurs	Sources	Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune	
<b>Offrir des conditions d'habitat satisfaisantes pour tous</b>	La situation du parc de logement	Nombre de résidences principales	INSEE	Programme Local de l'Habitat de Plaine Commune	
		Répartition par statut d'occupation	INSEE		
		Confort des logements	INSEE		
		Nombre et % de logement social	Taux SRU		
		Nombre et % de parc privé potentiellement indigne (PPPI)	FIDELI		
		Prix immobiliers à l'achat dans le neuf et l'ancien	Base Bien		
	La situation des ménages occupants	Nombre de demandeurs de logements sociaux	SNE		
		Nombre d'attributions de logements sociaux	SNE		
		Nombre de ménages du parc social ayant des revenus en dessous de 40 % des plafonds HLM (paupérisation du parc social)	OPS		
		Nombre de ménages parmi les emménagés récents du parc social ayant des revenus en dessous de 40 % des plafonds HLM (paupérisation du parc social)	OPS		
		Nombre de ménages en situation de précarité énergétique	ONPE / Outil GEOVEHM		
	La dynamique de construction du parc de logement	Rythme de construction annuel des logements neufs et typologie	Plaine Commune		
		Nombre d'agréments de logements sociaux (PLUS, PLAI, PLS, LLI, familiaux, étudiants, etc.)	DRIHL		
	La dynamique de renouvellement urbain	Nombre et % de logements démolis – reconstruits ou réhabilités en périmètre ANRU / NPNRU / PNRQAD	Plaine Commune / Etat		Programme Local de l'Habitat de Plaine Commune
		Nombre de logements autorisés en périmètre ANRU/NPRNU et typologie	Plaine Commune / Etat		
	La qualité énergétique et environnementale des logements	Nombre de permis de construire sollicitant un bonus pour qualité environnementale et nombre de logements concernés	Plaine Commune / Etat		-

<u>Objectif</u>	<u>Catégorie d'analyse</u>	<u>Intitulé indicateurs</u>	<u>Sources</u>	<u>Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune</u>
		Principaux exemples d'opérations dépassant les normes thermiques en vigueur (type zéro énergie, BEPOS, E2C3)	Plaine Commune / Etat	

<u>Objectif</u>	<u>Catégorie d'analyse</u>	<u>Intitulé indicateurs</u>	<u>Sources</u>	<u>Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune</u>
<b>Favoriser l'accès à la formation et à l'emploi, permettre le développement d'un territoire universitaire</b>	La situation de l'emploi et de la formation des habitants	Taux d'activité et taux de chômage	INSEE	-
		Taux de résidents formés et non formés	INSEE	
		% actifs résidents travaillant sur le territoire (selon le type d'emploi/qualification)	INSEE	
		Comparaison entre la population active et les emplois offerts (selon le type d'emploi/qualification)	INSEE	
	La situation universitaire	Nombre d'étudiants et d'enseignants – chercheurs (Plaine Commune)	Etat / Plaine Commune	-
		Nombre de sites universitaires et de formation supérieure	Etat / Plaine Commune	
Nombre de logements étudiants autorisés		Plaine Commune	Programme Local de l'Habitat de Plaine Commune	

<u>Objectif</u>	<u>Catégorie d'analyse</u>	<u>Intitulé indicateurs</u>	<u>Sources</u>	<u>Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune</u>
<b>Favoriser l'essor d'un territoire de culture et de création, vecteur de lien social et d'innovation</b>	La mise en valeur du patrimoine	Nombre de réhabilitations et mise en valeur de bâtiments et éléments patrimoniaux indiqués au PLUi	Plaine Commune	-
	L'offre culturelle et créative	Nombre d'activités culturelles et créatives accueillies au sein des médiathèques	Plaine Commune	

<u>Objectif</u>	<u>Catégorie d'analyse</u>	<u>Intitulé indicateurs</u>	<u>Sources</u>	<u>Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune</u>
-----------------	----------------------------	-----------------------------	----------------	------------------------------------------------------------------------------

<u>Objectif</u>	<u>Catégorie d'analyse</u>	<u>Intitulé indicateurs</u>	<u>Sources</u>	<u>Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune</u>
<b>Proposer une offre d'équipements et de services de qualité adaptée aux besoins des présents</b>	La couverture du territoire en équipements publics	Nombre d'équipements scolaires, de santé, de petite enfance, de culture, de sport autorisés/construits	Villes & Plaine Commune	-
		Taux de couverture et zone de desserte en équipements publics	Plaine Commune / IAU	
		Nombre de m <sup>2</sup> de médiathèques pour 100 habitants	Plaine Commune / IAU	
	La programmation des grands équipements, notamment les JOP 2024	Nombre d'équipements réalisés /réhabilités pour les JOP 2024	Villes & Plaine Commune / COJO / SOLIDEO	-
		Nombre d'équipements reconvertis/hérités post JOP 2024	Plaine Commune / COJO / SOLIDEO	
		Autres grands équipements réalisés	Plaine Commune	

## 2.3 Le suivi du chapitre 2 du PADD : Un territoire écologiquement responsable, pour le bien-être de ses habitants

Objectif	Catégorie d'analyse	Intitulé indicateurs	Sources	Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune
<b>Développer les espaces verts, valoriser les atouts paysagers, concrétiser la trame verte et bleue et donner une place à l'agriculture urbaine</b>	L'offre en espaces verts	M <sup>2</sup> d'espaces verts existants	Plaine Commune	Plan Climat Air Energie Territoire de Plaine Commune
		M <sup>2</sup> de nouveaux espaces publics verts réalisés et/ou réhabilités	Plaine Commune	
		Surface d'espaces verts par habitant (avec et sans le Parc Georges Valbon)	Plaine Commune	
	Trame verte	Surfaces de pleine terre / espaces végétalisés au sol et en toiture réalisés (sur la base de quelques projets urbains / permis de construire)	Plaine Commune	
		Nombre de constructions autorisées situées dans les espaces végétalisés	APUR / Plaine Commune	
	Trame bleue	Variation de la surface zones A, N et UVP, et des EVP/EVPr lors des évolutions du PLUI	Plaine Commune	-
		Linéaire d'anciens cours d'eau découverts / renaturés	Plaine Commune	Plan Climat Air Energie Territoire de Plaine Commune
		Linéaire de berges de la Seine renaturées	Plaine Commune	
	Trame noire	Nombre de points lumineux dans les espaces naturels	Plaine Commune	-
	L'urbanisation du territoire	Evolution de la consommation des sols	Plaine Commune / IAU (MOS)	
Les paysages	Suivi photographique de l'évolution du paysage depuis quelques lieux emblématiques de Plaine Commune, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Seine depuis les ponts</li> <li>• Canal depuis les ponts</li> <li>• Cité-jardin de Stains</li> <li>• Place de la basilique à Saint-Denis</li> <li>• Paysages industriels depuis le pont de la RN 186 au-dessus de l'A 86</li> <li>• Paysage de la Plaine depuis le sommet de la tour Pleyel</li> </ul>	Plaine Commune		

Objectif	Catégorie d'analyse	Intitulé indicateurs	Sources	Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune
----------	---------------------	----------------------	---------	-----------------------------------------------------------------------

<u>Objectif</u>	<u>Catégorie d'analyse</u>	<u>Intitulé indicateurs</u>	<u>Sources</u>	<u>Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune</u>
<b>Préserver le bien-être des populations</b>	La qualité de l'air	Nombre de dépassements des valeurs seuil PM et NO sur les stations AIRPARIF de Plaine Commune	AirParif	Plan Climat Air Energie Territoire de Plaine Commune
	La pollution des sols	Nombre/localisation des sites pollués traités	Plaine Commune	
		Nombre/localisation des secteurs potentiellement pollués diagnostiqués	Plaine Commune	
	L'exposition des populations	Nombre de logements et d'équipements existants / autorisés situés dans les secteurs de risque	Plaine Commune	-
		Nombre de logements et d'équipements réhabilités en secteur de risque	Plaine Commune	
		Nombre de logements et d'équipements existants / autorisés situés à moins de 100 m d'un axe du réseau magistral	Plaine Commune	
		Nombre de logements et d'équipements existants / autorisés situés à moins de 100 m d'une voie ferroviaire	Plaine Commune	
		Part de la population potentiellement soumise à des niveaux de pollution supérieurs aux valeurs réglementaires en NO <sub>2</sub> et PM10	AirParif	

Objectif	Catégorie d'analyse	Intitulé indicateurs	Sources	Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune
<b>S'adapter au changement climatique</b>	Ilot de chaleur urbain et mesure d'accompagnement	% du territoire rafraichi (= zone tampon de respectivement 100 et 50 m autour surface d'espace vert et en eau)	Plaine Commune	Plan Climat Air Energie Territoire de Plaine Commune
		Voies bordées par des alignements (linéaire et %)	Plaine Commune / Département	-
		% du territoire distant à plus de 500 m d'une fontaine à eau	Plaine Commune	Plan Climat Air Energie Territoire de Plaine Commune
	Conserver l'eau dans la ville	Volumes de rétention créés dans les projets autorisés	Plaine Commune	-
		Consommation moyenne journalière par habitant	SEDIF	Plan Climat Air Energie Territoire de Plaine Commune

Objectif	Catégorie d'analyse	Intitulé indicateurs	Sources	Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune	
<b>Rechercher une meilleure performance énergétique du territoire</b>	La consommation énergétique	Part du bâti résidentiel et tertiaire dans les consommations énergétiques / émissions de GES	Plaine Commune / ADEME / PCAET	Plan Climat Air Energie Territoire de Plaine Commune	
		Nombre de logements réhabilités et évolution de leurs performances énergétiques	Plaine Commune / ANRU	Programme Local de l'Habitat et Plan Climat Air Energie Territoire de Plaine Commune	
		Consommations énergétiques et émissions de GES évitées par les réhabilitations	Plaine Commune / ANRU		
	Les énergies renouvelables	Nombre/Part de logements créés raccordés / raccordables au réseau de chaleur		Plaine Commune / SMIREC	Plan Climat Air Energie Territoire de Plaine Commune
			Surface de capteurs solaires thermiques et photovoltaïque installée, sur la base de l'analyse de quelques projets urbains	Plaine Commune	
		Mix énergétique du réseau de chaleur	SMIREC		
	Les éco matériaux	Nombre de projets de construction en structure bois	Plaine Commune	-	

Objectif	Catégorie d'analyse	Intitulé indicateurs	Sources	Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune
----------	---------------------	----------------------	---------	-----------------------------------------------------------------------



<u>Objectif</u>	<u>Catégorie d'analyse</u>	<u>Intitulé indicateurs</u>	<u>Sources</u>	<u>Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune</u>
<b>Promouvoir l'économie circulaire</b>	Consommation énergétique Économie de matériaux non renouvelables	Nombre de chantiers qui entrent dans une démarche de métabolisme urbain	Plaine Commune / PCAET	-
	Gestion des déchets	Nombre de logements et d'équipements existants / autorisés situés en secteur d'apport volontaire	Plaine Commune	-

## 2.4 Le suivi du chapitre 3 du PADD : Un territoire dynamique, de diversité économique, productif et actif

Objectif	Catégorie d'analyse	Intitulé indicateurs	Sources	Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune
<b>Développer et moderniser les ZAE</b>	La programmation économique	M <sup>2</sup> activités autorisés/construits (NB : 200 000 m <sup>2</sup> d'ici 2030)	Plaine Commune	-
	La distribution économique	Part des entreprises et des emplois 'productifs' sur le territoire	INSEE	
		Nombre et % d'entreprises dans les ZAE (zone UA)	Plaine Commune	
	La qualification des ZAE	Nombre de projets de modernisation (espaces publics, accessibilité, verdissement)	Plaine Commune	

Objectif	Catégorie d'analyse	Intitulé indicateurs	Sources	Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune
<b>Préserver les activités économiques en ville, protéger les tissus mixtes</b>	La diversité économique	Part des TPE-PME dans le nombre d'établissements total / Part dans l'emploi total	INSEE	-
		Nombre/surface de locaux de petites surfaces (inférieures à 200 m <sup>2</sup> pour les bureaux et 400 m <sup>2</sup> pour l'activité) autorisés/disponibles/occupés	Plaine Commune	
	La mixité urbaine	Nombre de M <sup>2</sup> locaux économiques autorisés en zone mixte (UM, UMT, UMD) par type	Plaine Commune	
		Nombre et % de programme d'immobilier d'entreprise en réhabilitation	Plaine Commune	

Objectif	Catégorie d'analyse	Intitulé indicateurs	Sources	Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune
<b>Agir pour une nouvelle économie tertiaire : renforcer la qualité et la mixité</b>	La programmation économique	Nombre de m <sup>2</sup> de locaux tertiaires sur le territoire autorisés/construits Nombre de bâtiments tertiaires réhabilités	Plaine Commune	-
	La mixité économique	% des entreprises par taille, type d'activité	INSEE	

<u>Objectif</u>	<u>Catégorie d'analyse</u>	<u>Intitulé indicateurs</u>	<u>Sources</u>	<u>Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune</u>
<b>Favoriser la diversification et la montée en gamme de l'offre commerciale</b>	La dynamique commerciale	Nombre de m <sup>2</sup> de surfaces commerciales autorisées	Plaine Commune / CDAC	-
		Nombre de commerce pour 1 000 habitants	Plaine Commune	
		Taux de vacance commerciale, en particulier sur les linéaires commerciaux repérés au PLUi	Plaine Commune	
	La qualité commerciale	Nombre de pôle commerciaux ayant fait l'objet d'un projet urbain (OAP Commerce)	INSEE	

<u>Objectif</u>	<u>Catégorie d'analyse</u>	<u>Intitulé indicateurs</u>	<u>Sources</u>	<u>Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune</u>
<b>Développer les filières stratégiques, les domaines économiques émergents et les nouvelles formes de travail</b>	La dynamique d'emplois	Nombre d'emplois dans les filières émergentes (agriculture, numérique ; transition énergétique ; industries créatives ; écoconstruction ; ESS)	Plaine Commune / INSEE	-
	L'attractivité du territoire	Surface hôtelière autorisées/construites, fréquentation hôtelière	INSEE / Office tourisme	-
		La couverture du territoire par les réseaux numériques (THD, Fibre optique)	Etat / Opérateurs / ARCEP	-

## 2.5 Le suivi du chapitre 4 du PADD : Un territoire accessible et praticable, pour une mobilité durable

Objectif	Catégorie d'analyse	Intitulé indicateurs	Sources	Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune
<b>Maîtriser la croissance des déplacements en favorisant les mobilités non polluantes en limitant la place de la voiture</b>	L'évolution des déplacements	Répartition modale des déplacements domicile-travail et quotidiens	IDFM / INSEE	Plan Local de Déplacements de Plaine Commune
		Evolution du trafic routier sur les principales voies du territoire (OAP Grands axes)	CD93	
		Taux de motorisation	INSEE	
	La place de la voiture en ville	Nombre de places de stationnement total et par habitant	Plaine Commune	
		Taux de couverture en zones 30 et zones de rencontres	Plaine Commune	
		Nombre d'accidents corporels par catégorie d'usagers (VL, PL, 2RM, vélo, piéton et transports collectifs)	Etat/CD93	
		Taux de fréquentation des parkings publics	Plaine Commune / Concessionnaires	
		Nombre et avancée des projets de traitement / requalification des voies du territoire et notamment autoroutière	Plaine Commune / CD93 / Etat	-

<u>Objectif</u>	<u>Catégorie d'analyse</u>	<u>Intitulé indicateurs</u>	<u>Sources</u>	<u>Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune</u>
<b>Compléter améliorer l'offre en transports collectifs</b>	L'accessibilité du territoire	% du territoire distant de plus de 700 m à une station de transports en commun lourds et 500 m d'un tram	Plaine Commune / IDFM	Plan Local de Déplacements de Plaine Commune
	L'amélioration de l'offre	Réalisation des projets de transports (livraison des gares du métro et du GPE, des TCSP)	Plaine Commune / IDFM / RATP / SGP	
		Nombre et avancée des aménagements des pôles d'échanges	Plaine Commune / IDFM / RATP / SGP	

<u>Objectif</u>	<u>Catégorie d'analyse</u>	<u>Intitulé indicateurs</u>	<u>Sources</u>	<u>Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune</u>
<b>Relier nos villes et nos quartiers par une trame d'espaces publics intercommunale</b>	L'accessibilité du territoire	Part des itinéraires stratégiques accessibles aux PMR (Plaine Commune)	Plaine Commune / CD93	Plan Local de Déplacements de Plaine Commune
	L'urbanisme de liaison	Mise en œuvre des projets d'espaces publics et de franchissements des coupures urbains	Plaine Commune	-

<u>Objectif</u>	<u>Catégorie d'analyse</u>	<u>Intitulé indicateurs</u>	<u>Sources</u>	<u>Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune</u>
<b>Améliorer les conditions de déplacements et l'espace public pour les modes actifs</b>	Favoriser la marche	Nombre ou km d'aménagements favorables pour les piétons (notamment liaisons Seine et canal)	Plaine Commune / CD 93	Plan Local de Déplacements de Plaine Commune
	Favoriser la pratique du vélo	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables réalisés	Plaine Commune / CD 93	
		Nombre de stationnements vélos publics	Commune / CD 93	
		Nombre de stationnement vélos créés au sein des logements (sur la base de quelques permis de construire)	Plaine Commune	

<u>Objectif</u>	<u>Catégorie d'analyse</u>	<u>Intitulé indicateurs</u>	<u>Sources</u>	<u>Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune</u>
<b>Faire changer les comportements par une offre de mobilité innovante</b>	Favoriser une voiture moins polluante	Nombre de places de stationnement pour véhicule hybride/électrique dans les nouvelles opérations (sur la base de quelques projets urbains / permis de construire)	Plaine Commune / SPL Plaine Commune Développement	Plan Local de Déplacements de Plaine Commune
	Encourager les nouvelles mobilités	Nombre et typologie des offres de mobilités innovantes	Plaine Commune	

<u>Objectif</u>	<u>Catégorie d'analyse</u>	<u>Intitulé indicateurs</u>	<u>Sources</u>	<u>Articulation avec les documents cadres de référence de Plaine Commune</u>
<b>Optimiser l'organisation du transport de marchandises et de matériaux</b>	Favoriser le fret non routier	Tonnage du trafic de marchandises (par mode si possible)	HAROPA / VNF	Plan Local de Déplacements de Plaine Commune
	Favoriser la logistique urbaine	Nombre de sites logistiques présents sur le territoire et modes de livraison	Plaine Commune	



## 2.6 Le suivi du chapitre 5 du PADD : Un territoire dynamique et protecteur, affirmant le droit à la centralité et respectueux des singularités des villes

Le chapitre 5 du PADD est composé de quatre orientations générales, qui traduisent la stratégie spatiale du PLUi :

- Structurer le territoire autour d'un réseau de centralités bien connectées entre elles et par un maillage de proximité
- Mettre en œuvre des modèles de développement diversifiés et complémentaires
- Réussir les grands projets
- Préserver la mosaïque urbaine, mieux maîtriser les mutations dans le diffus.

Les indicateurs permettant l'évaluation des orientations de ce chapitre du PADD seront essentiellement repris des chapitres 1 à 4 ci-dessus, et complétés par une analyse spatialisée et qualitative pour :

- Evaluer la **place des centres villes** dans la dynamique d'aménagement ;
- Evaluer la répartition entre les **opérations publiques et le diffus** ;
- Evaluer la polarisation du développement urbain **autour des gares** (ex : nombre de permis de construire délivrés dans un rayon de 500 m autour d'une gare) ;
- Evaluer la **qualité urbaine** des projets d'aménagement et notamment analyser :
  - La mixité fonctionnelle ;
  - La densité bâtie ;
  - Les caractéristiques des formes urbaines et qualité de l'insertion dans la ville ;
  - L'importance des espaces libres et des espaces de pleine terre, dont les surfaces préservées en cœurs d'îlot.
- Evaluer la mise en œuvre des modes de **développement diversifiés entre le sud et le nord** du territoire et, notamment, analyser la répartition programmatique et les caractéristiques urbanistiques des réalisations (densité, mixité, espaces libres, etc.)

Cette évaluation du chapitre 5 se basera plus particulièrement sur l'analyse des permis de construire et des projets d'aménagement d'ensemble.